



La CR refuse toujours les ZNT !

Même si aucune étude épidémiologique n'a mis en évidence jusqu'ici une prévalence de problèmes sanitaires chez les ruraux vivant à proximité de champs cultivés par rapport aux habitants de zones urbaines, la Coordination Rurale a bien entendu les craintes de ses concitoyens concernant les produits phytopharmaceutiques.

En tant que deuxième syndicat agricole français, nous n'avons aucun intérêt à défendre les fabricants de produits qui sont un moyen à la disposition des agriculteurs qui a ses limites. Par contre, il est de notre devoir de défendre les agriculteurs face à cette nouvelle mesure qui rend de très nombreuses surfaces improductives et crée donc un grave préjudice économique alors que beaucoup d'exploitations ont déjà un résultat négatif depuis plusieurs années.

C'est pourquoi la Coordination Rurale ne peut accepter la mise en place de ces ZNT qui fait fi des réalités économiques et scientifiques et qui ne mesure pas les conséquences pour l'alimentation, l'environnement, l'agriculture et notre société.

ZNT = Mensonge d'État

ZNT = déni de la réalité AGRICOLE

En véhiculant une image négative et fautive de nos agriculteurs, en les étiquetant comme pollueurs alors qu'ils cultivent des produits sains dans le respect d'une des réglementations les plus strictes qui soient, on arrive à mettre en place des mesures qui n'ont aucun fondement.

Le Gouvernement ne défend ni ne soutient les paysans ancrés sur leur territoire, témoins et garants de la défense du patrimoine et des espaces par la gestion d'un équilibre sur la biodiversité, et fournissant à leurs concitoyens une alimentation saine, sûre et durable.

Face aux attaques contre notre profession qui se font plus insistantes (ZNT, accords de libre-échange Ceta et Mercosur, incendies de bâtiments d'élevage, intrusions dans les élevages...), la CR réclame le respect, la dignité, l'autonomie pour tous les paysans responsables que nous sommes. Pourquoi autant d'incompréhension, de mépris, de suspicion sur notre agriculture ? Aujourd'hui, notre agriculture se meurt dans la colère, la souffrance et le désespoir sans aucune réponse de nos politiques.

Malgré nos demandes, le Gouvernement n'a pas réalisé d'étude concernant les impacts économiques d'une telle mesure ! Mais il est clair que les superficies concernées par les ZNT sont considérables et qu'une telle mesure va remettre en question la pérennité de nombreuses exploitations !



ZNT = déni de la réalité SANITAIRE

Ces terres sans traitement seront non seulement non productives mais elles constitueront également des foyers parasites, ce qui de façon paradoxale pourrait faire augmenter le besoin en traitement sanitaire.

Certains parasites sont des allergènes dangereux, d'autres des ravageurs redoutables. Les agriculteurs subiront la double peine, à savoir la baisse de leur production et l'augmentation des cotisations abondant le fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) ! Il convient que l'État s'engage davantage financièrement auprès du FMSE.

ZNT = déni de la réalité SCIENTIFIQUE

En cédant à la psychose, le Gouvernement augmente la défiance envers le monde agricole en lui imposant des contraintes sans fondement scientifique.

Les agriculteurs respectent les normes en vigueur concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, normes validées par les autorités scientifiques françaises et européennes.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) garantit la sécurité pour les riverains par la délivrance d'autorisations de mise sur le marché pour les produits phytopharmaceutiques. L'évaluation scientifique de ces demandes d'autorisations prend en compte l'exposition des personnes présentes à proximité des zones d'épandage et des riverains, sur la base d'une méthodologie harmonisée au niveau européen par l'EFSA, l'autorité européenne en charge de la sécurité sanitaire de l'alimentation.

L'Anses ne s'est jamais prononcée pour des ZNT à proximité des zones habitées, reconnaissant que l'usage que nous faisons des produits phytosanitaires ne présente pas de danger pour les riverains.

Actuellement, aucun élément tangible ne permet d'affirmer que les riverains situés à proximité d'exploitations agricoles sont en danger suite à l'utilisation de traitements phytopharmaceutiques. Les produits considérés comme dangereux et/ou polluants ont été retirés du marché et dès qu'il y a la moindre suspicion, le produit est retiré.

Lors des traitements, les agriculteurs utilisent de multiples outils de prévention et de protection pour limiter la dérive des produits (haies, buses et filets anti-dérive, panneaux récupérateurs...). Si ce n'est pas le cas, ces mesures sont à encourager.

L'État impose aux agriculteurs de passer le "Certiphyto" et contrôle régulièrement les pulvérisateurs, garantissant une application optimale et ciblée des molécules de contrôle.

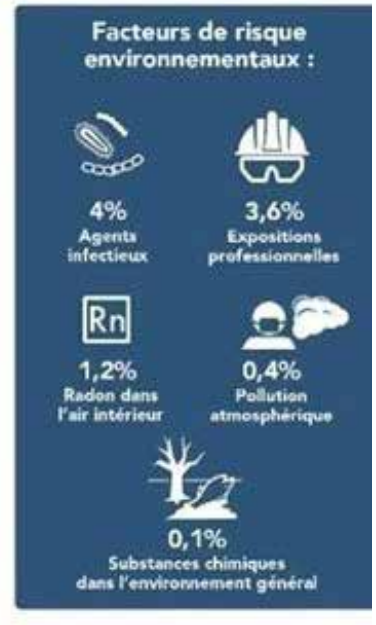
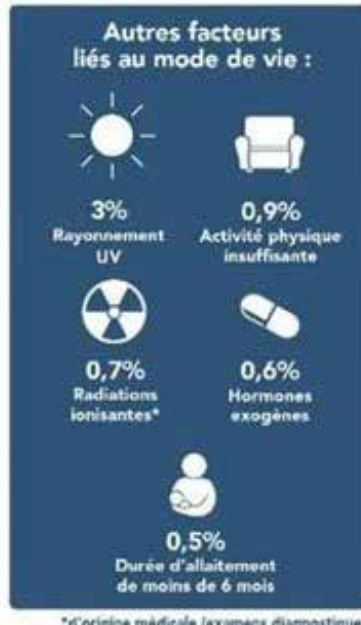
Enfin, d'après les chiffres de l'Insee, les agriculteurs, pourtant bien plus exposés aux produits que les riverains, ont une espérance de vie supérieure à toutes les catégories socio-professionnelles (hormis les cadres). Plusieurs travaux scientifiques l'ont démontré : les agriculteurs sont autant, voire un peu moins, touchés par des cancers par rapport à la population en général. C'est par exemple l'un des résultats de l'enquête Agrican.



142 000
cancers pourraient
être évités en France



Proportion des cancers liés aux principaux
facteurs de risque en France métropolitaine



À titre de comparaison, voici la fiche toxicologique du gasoil.



Mention d'avertissement
DANGER

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H332 - Nocif par inhalation
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P331 - NE PAS faire vomir
- P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
- P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'incinération agréée

Étiquette(s)



ZNT = déni de la réalité ÉCONOMIQUE

La situation très difficile de l'agriculture française :

» 50 % des agriculteurs affichaient en 2016 des revenus négatifs.

» C'est le secteur dans lequel les dépôts de bilan sont les plus importants.

» **372.** C'est le nombre d'agriculteurs qui auraient mis fin à leurs jours en 2015 selon les estimations publiées par la Mutualité sociale agricole. Malheureusement, la réalité est plus terrible encore puisque l'Institut de veille sanitaire affirme que les morts par suicide sont sous-estimées (de l'ordre de 9 %) ce qui porterait le nombre de suicides agricoles à 405 par an !

» Des retraites de misère que touchent nos anciens, fatigués et qui ont tant donné pour notre patrie.

» Les prix mondiaux déterminent nos prix de vente alors que nos charges et nos contraintes sont françaises.

» L'endettement agricole a été multiplié par 3 en 30 ans et un agriculteur de moins de 40 ans est endetté en moyenne à hauteur de 250 200 €.

Face à cette situation, comment accepter une augmentation des contraintes nationales injustifiées alors que nous sommes confrontés à un marché européen voire mondial ?



ZNT : quid de nos INDEMNISATIONS ?

La Coordination Rurale estime que des indemnités financières ne rendent pas pour autant acceptable la mise en place de ZNT.

Tout agriculteur qui a un tant soit peu de mémoire se souvient que la réforme de la PAC 92 et l'alignement des prix sur les cours mondiaux n'ont été acceptés par le syndicat dit majoritaire que parce que cet alignement était assorti d'aides compensatoires.

Nous voyons aujourd'hui le résultat : des cours mondiaux au plus bas et des aides qui ne compensent plus rien du tout.

Accepter les ZNT en négociant des indemnités revient à trahir les agriculteurs de 2020 et à mettre les futurs agriculteurs dans une situation d'incertitude totale sur le devenir de ces indemnités et des distances de ZNT qu'un Gouvernement zélé pourra très bien modifier par décret...

ZNT = augmentation des IMPORTATIONS (toxiques et prédatrices)

Pour répondre aux besoins des consommateurs, ce que nous ne pourrions plus produire ici devra être importé. Or, la France importe de plus en plus : son solde commercial ayant été divisé par deux en cinq ans. En signant des accords de libre-échange qui accélèrent l'importation de produits néfastes pour notre santé et l'environnement tout en imposant l'exportation de nos produits d'excellence, le Gouvernement et l'Union européenne précipitent la disparition de notre agriculture.

Alors que la société demande aux agriculteurs d'être toujours plus vertueux, la France et l'Europe importent des produits agricoles ne correspondant pas aux exigences des consommateurs européens. Pourtant, ces importations tirent vers le bas les prix payés aux producteurs, sans parler de l'aberration économique et environnementale qu'elles représentent. En effet, les modes de production, les produits utilisés, l'identification, la traçabilité ou encore le droit social des autres pays ne répondent pas aux exigences françaises.

La mise en place des ZNT au niveau national engendre par ailleurs une concurrence intra-communautaire accrue.

En fragilisant nos productions agricoles, le recours aux importations devient nécessaire. Les prix des produits d'importation, bien en-dessous de nos coûts de production, deviennent les prix de référence, et plombent encore plus la compétitivité de nos exploitations. Les fermes sont donc vouées à disparaître, déstructurant ainsi le tissu économique rural.

Quelles sont les conséquences pour nos territoires ruraux ?



» Qu'importons nous ?

De la viande du Brésil où le système d'identification bovin (SISBOV) n'est pas obligatoire. La liste des médicaments vétérinaires interdits en Europe mais largement utilisés dans d'autres pays est particulièrement longue. Les farines animales et antibiotiques utilisés comme facteurs de croissance – pratique interdite dans l'UE depuis 2006 – sont au nombre de neuf au Brésil, et de trois au Canada.

De même en production végétale, les produits phytopharmaceutiques sont particulièrement contrôlés dans l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays. L'Europe compte aujourd'hui 464 substances phytosanitaires autorisées, soit 2 fois moins qu'il y a 30 ans. La Chine, l'Inde, le Brésil et bien d'autres encore utilisent autant de substances que ce que nous utilisons il y a 30 ans. De même, le Canada autorise encore 46 substances actives qui ont été interdites depuis longtemps en Europe.

Les cotisations sociales agricoles offrent une couverture parfois plus avantageuse qu'ailleurs en Europe, mais elles pèsent lourd dans les comptes. Elles représentent en moyenne 43 % du salaire brut versé, contre 31 % en Italie et 21 % en Pologne.



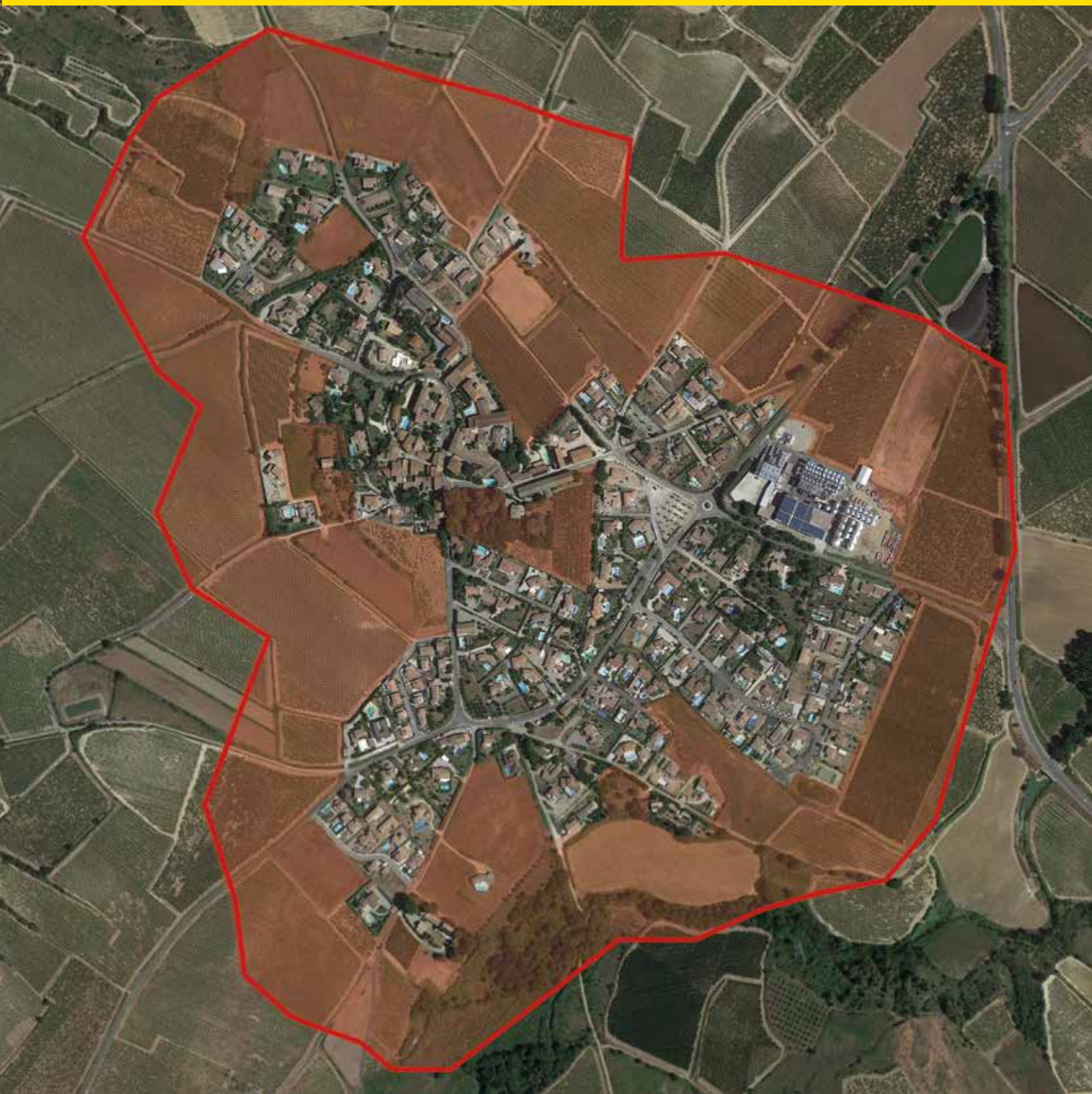
Retrouvez notre foire aux questions sur les ZNT

<https://www.coordinationrurale.fr/faq-sur-les-znt/>



LES **ZNT** RIVERAINS , *c'est non et sans compromis !*

* Zones de non traitement



Coordination Rurale,
le syndicat 100 % agriculteurs !